

2023

Evolution **RÈGLEMENTAIRE** EN UN COUP D'OEIL



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Le 54ème, arrêté du 15 septembre 2023 (paru au Journal Officiel le 30 septembre 2023) et le 55ème, arrêté du 4 octobre 2023 (paru au Journal Officiel le 6 octobre 2023) modifient l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie.

Evolution des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergies

Nouvelles fiches applicables au		Fiches abrogées au
01/10/23	01/01/24	01/01/24*
BAR-SE-109	BAR-TH-171	BAR-TH-104
BAR-TH-170	BAR-TH-172	BAR-TH-106
BAT-TH-160		
BAT-EN-113		
TRA-EQ-127		

Fiches révisées au 01/10/23	
BAR-TH-160	IND-UT-121
BAR-TH-161	
BAR-TH-146	
BAR-TH-155	

Fiches révisées au 01/01/24			
BAR-EN-101	BAR-TH-127	BAT-TH-142	TRA-SE-116
BAR-EN-104	BAR-TH-130	RES-CH-108	
BAR-EN-108	BAT-EN-104	AGRI-TH-109	
BAR-TH-123	BAT-TH-109	AGRI-TH-110	
BAR-TH-125	BAT-TH-113	TRA-EQ-121	

*La fiche BAR-TH-104 est remplacée par les deux nouvelles fiches BAR-TH-171 et BAR-TH-172 applicables au 01/01/2024.
La Fiche BAR-TH-106 est exclue du catalogue des fiches CEE au 01/01/2024.

Evolution des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergies

Nouvelles fiches applicables au

01/10/23

01/01/24

RESIDENTIEL

BAR-SE-109 « Désembouage d'un réseau hydraulique de chauffage collectif » en France métropolitaine

BAR-TH-170 « Récupération de chaleur fatale issue de serveurs informatiques pour l'eau chaude sanitaire collective »

RESIDENTIEL

BAR-TH-171 « Pompe à chaleur type air/eau »

BAR-TH-172 « Pompe à chaleur de type eau/eau ou sol/eau »

TERTIAIRE

BAT-EN-113 « Façade rideau ou semi-rideau avec vitrage isolant »

BAT-TH-160 « Vannes de régulation étanches à servomoteurs économes » en France métropolitaine

TRANSPORT

TRA-EQ-127 « Acquisition d'un bateau neuf à propulsion électrique ou hybride, naviguant en eaux intérieures »

Evolution des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergies

Fiches révisées au 01/10/23

RESIDENTIEL

BAR-TH-160 « Isolation
d'un réseau hydraulique
de chauffage ou d'eau
chaude sanitaire » en
France métropolitaine

BAR-TH-161 « Isolation
de points singuliers d'un
réseau »

Suppression, dans la partie
A de l'attestation sur
l'honneur, des coordonnées
de l'organisme d'inspection

TERTIAIRE

BAT-TH-146 « Isolation
d'un réseau hydraulique
de chauffage ou d'eau
chaude sanitaire » en
France métropolitaine

Intégration de la présente
fiche dans l'arrêté du 28
septembre 2021 relatif aux
contrôles dans le cadre du
dispositif CEE.

BAT-TH-155 « Isolation
de points singuliers d'un
réseau »

INDUSTRIE

IND-UT-121 « Isolation
de points singuliers d'un
réseau »

Evolution des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergies

Fiches révisées au 01/01/24

RESIDENTIEL

BAR-EN-101 « Isolation de combles ou de toiture »

- Ajout de la qualification RGE pour l'isolation des toitures par l'extérieur.

BAR-EN-104 « Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant »

- Augmentation de la durée de vie des équipements de 24 à 30 ans.
- Mise à jour des forfaits de CEE.
- Mise en cohérence de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

- Opération réservée au remplacement de fenêtres en simple vitrage, en cohérence avec la méthode de calcul du forfait.
- Précisions sur le fait que l'opération inclut le remplacement du dormant existant.
- Précisions sur les normes applicables pour le facteur de transmission solaire.
- Mise à jour des exigences portant sur la qualification RGE.
- Forfait rapporté à la surface de fenêtre posée.
- Ajout d'une définition de la surface de fenêtre.

BAR-EN-108 « Fermeture isolante »

- Forfait rapporté à la surface de fermeture isolante mise en place.

BAR-TH-123 « Optimiseur de relance en chauffage collectif comprenant une fonction auto-adaptative »

- Mise en cohérence de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

- Précisions apportées concernant les fonctions assurées par le dispositif, en cohérence avec la fiche BAT-TH-109.
- Mise à jour des forfaits (-50%).
- Non cumulable avec les opérations relevant de la fiche BAR-TH-118 « Système de régulation par programmation d'interruption ».

BAR-TH-125 « Système de ventilation double flux autoréglable ou modulé à haute performance » en France métropolitaine

- Mise en cohérence de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

- Adaptation des termes utilisés aux normes citées.
- Ajout d'une condition sur la puissance électrique absorbée pondérée similaire à la fiche BAR-TH-127.
- Ajout d'une condition sur l'existence d'un avis technique de la CCFAT pour les systèmes hygroréglables similaires à la fiche BAR-TH-127.
- Mise en cohérence des conditions portant sur la preuve de réalisation.

Evolution des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergies

Fiches révisées au 01/01/24

RESIDENTIEL

BAR-TH-127 « Ventilation
mécanique simple flux
hygroréglable » en France
Métropolitaine

- Mise en place d'un référentiel de contrôle dans les conditions de la fiche

BAR-TH-130 « Surperformance
énergétique pour un
bâtiment neuf » en France
Métropolitaine

- Adaptation de la fiche à la réglementation environnementale 2020 (« RE2020 »).
- Choix du critère portant sur l'énergie (impact sur le changement climatique de la consommation des énergies pendant l'utilisation du bâtiment) et suppression de celui relatif à la consommation d'énergie primaire (Cep), afin de favoriser les énergies les moins carbonées

RESEAUX

RES-CH-108 « Récupération
de chaleur fatale pour
valorisation vers un
réseau de chaleur ou vers
un tiers » en France
métropolitaine

- Mise en place d'un référentiel de contrôle dans les conditions de la fiche.

Evolution des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergies

Fiches révisées au 01/01/24

TERTIAIRE

BAT-EN-104 « Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant »

- Augmentation de la durée de vie des équipements de 24 à 30 ans.
- Mise à jour des forfaits de CEE.
- Opération réservée au remplacement de fenêtres en simple vitrage, en cohérence avec la méthode de calcul du forfait.
- Précision sur le fait que l'opération inclut le remplacement du dormant existant.
- Suppression des exigences portant sur le facteur de transmission solaire.
- Ajout d'une définition de la surface de fenêtre.

BAT-TH-109 « Optimiseur de relance en chauffage collectif comprenant une fonction auto-adaptative »

- Précisions apportées concernant les fonctions assurées par le dispositif, en cohérence avec la fiche BAR-TH-123 « Optimiseur de relance en chauffage collectif comprenant une fonction auto-adaptative ».
- Mise à jour des forfaits.
- Non cumulable avec les opérations relevant des fiches BAT-TH-108 « Système de régulation par programmation d'interruption » et BAT-TH-116 « Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire ».

BAT-TH-113 « Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau »

- Introduction du facteur R dans la formule de calcul des CEE, afin de prendre en compte les possibilités de cumul PAC - chaudières.
- Les conditions relatives au facteur R sont identiques aux fiches BAR-TH-150 « Pompe à chaleur collective à absorption de type air/ eau ou eau/eau » et BAR-TH-166 « Pompe à chaleur collective de type air/eau ou eau/eau ».

BAT-TH-142 « Système de déstratification d'air »

- Adaptation des critères pour la déstratification par écoulement d'air horizontal.

Evolution des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergies

Fiches révisées au 01/01/24

AGRICULTURE

AGRI-TH-109 « Récupérateur de chaleur à condensation pour serres »

Ajout des serres maraîchères dans le secteur d'application de la fiche garder non cumulable avec la 110.

AGRI-TH-110
« Chaudière à haute performance énergétique pour serres »

Ajout des serres maraîchères dans le secteur d'application de la fiche

TRANSPORT

TRA-EQ-121 « Vélo à assistance électrique »

• Evolution des critères d'éligibilité : durée de vie 10 ans pour l'achat et 5 ans pour la location, mise à jour des forfaits CEE

TRA-SE-116 « Fret Ferroviaire »

- Inclusion des nouveaux flux de marchandises
- Prise en compte du commissionnaire de transport
- Définition de deux types de forfaits en fonction des flux (nouveaux ou existants)
- Evolutions relatives aux documents justificatifs.
- Mise à jour des forfaits



ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE
POUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'EFFICACITE ENERGETIQUE



01 56 33 91 39



aidee@aidee.fr



Liberty Tower, 92400 Courbevoie